

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 10
de Votants : 10

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Géraldine ARTIS à M. Arnaud BERNARD, Mme Myriam ESPERANCE à Mme Isabelle NEGRE, M. Loïc MARAVAL à M. Frédéric ARTIS,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE.

OBJET : Convention cadre programme pluriannuel 2025-2028 avec le Département.

M. Le Maire présente au conseil municipal la convention cadre entre la commune et le département. Cette dernière a pour objet de définir un programme prévisionnel d'aménagement de routes départementales situées dans l'agglomération de Vabres l'Abbaye, et les modalités de mise en œuvre de ce partenariat pour la période 2025-2028.

Cette convention précise :

- La maîtrise d'ouvrage,
- Le zonage,
- La répartition financière,

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention avec le département.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20250724-2025038-DE
Reçu le 30/07/2025

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be that of the Mayor, and the official circular seal of the Municipality of Vabres l'Abbaye. The seal features a central emblem with a castle and a sun, surrounded by the text 'MAIRIE DE VABRES L'ABBAYE' and 'AVEYRON' at the bottom.